



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE

الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

1^{ère} Commission Permanente sur les questions liées à la Coopération politique et la Sécurité

“Lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent”

Rapporteur : le Sénateur Luigi Compagna (Italie)

Résolution adoptée à l’unanimité le 23 février 2017 lors de la 11^{ème} Session plénière, à Porto

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée :

- a) *Réaffirmant* sa condamnation absolue de toutes les types de terrorisme, en le considérant l’une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationale ;
- b) *Considérant* les victimes innocentes des nombreux actes barbares de terrorisme qui ont frappé la région méditerranéenne ;
- c) *Compte tenu* des résultats de ses activités et ses débats sur ce phénomène, et son engagement résolu dans la lutte et la prévention de l’extrémisme violent ;
- d) *Alarmée* par la diffusion rapide de l’extrémisme violent dans le monde entier et le croissant nombre de combattants terroristes étrangers qui reviennent aux pays de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) et de l’Europe ;
- e) *Consciente* de l’importance de la coopération et du partenariat avec le Conseil de Sécurité des Nations Unies, son Comité contre le Terrorisme, la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (DECT) et l’Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDD) à ce sujet ;
- f) *Tenant compte* des causes socio-économiques qui contribuent à la diffusion des idéologies extrémistes ;
- g) *Réaffirmant* que les changements sociaux, en particulier les transformations démographiques, obligent les parlementaires à aborder des nouvelles problématiques sociales et économiques ;
- h) *Consciente du fait que* la complexité de la question de la migration pourrait être exploitée par l’extrémisme violent ;

- i) *Préoccupée* par la récente extension du concept de l'utilisation de la force armée ;
- 1) **Demande** aux États membres d'entreprendre des initiatives spécifiques pour faire face aux défis socio-économiques, tels que le chômage, le manque de systèmes d'éducation abordables et efficaces, l'insatisfaction économique, la perception d'une corruption diffusée et le manque d'une gouvernance transparente dans beaucoup de pays, toutes problématiques qui contribuent à la consolidation du phénomène du terrorisme ;
 - 2) **Encourage** les États membres à adopter des mesures visant à assurer un meilleur contrôle des canaux de communication d'internet afin d'éviter la dissémination de messages violents, tout en prenant en considération la protection des droits civils et la liberté d'expression de chaque individu ;
 - 3) **Encourage** les parlements nationaux à continuer leur engagement dans la gestion de la crise migratoire globale ;
 - 4) **Exhorte** les États membres à participer activement au débat international sur le dialogue interreligieux et interculturel afin de promouvoir la compréhension mutuelle entre les différentes cultures ;
 - 5) **Appelle** les législateurs des États membres à adopter, au besoin, une législation nationale efficace sur le terrorisme, en particulier concernant les combattants terroristes étrangers, dans le but de mettre en œuvre une stratégie de prévention durable, et les appelle à coopérer afin de améliorer le système d'échange d'information entre les pays ;
 - 6) **Demande** aux États membres de mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur cette question, et de soutenir les engagements des autres bureaux et départements qui travaillent dans ce domaine, tels que le DECT et l'UNODC ;
 - 7) **Est prête à soutenir** la coopération entre les parlements nationaux afin d'améliorer les législations nationales concernant le terrorisme et, en particulier, les combattants terroristes étrangers ;
 - 8) **Exhorte** les États membres à résoudre les problèmes du manque de transparence et de la corruption, qui sont considérés des éléments qui menacent la confiance des peuples en leurs gouvernements ;
 - 9) **Demande** aux parlements nationaux de continuer à soutenir les activités de l'APM visant à renforcer la coopération internationale et régionale avec une approche intégrée pour assurer des mécanismes cohérents et efficaces dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation.